

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU MERCREDI 7 JUILLET 2021 A 17 HEURES

Le Conseil Municipal de la Commune de BERRE L'ETANG a été assemblé, conformément à la Loi, sous la Présidence de Monsieur Mario MARTINET, Maire de BERRE L'ETANG.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 33

NOMS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

M. Mario MARTINET (Maire), M. Jean-Pierre CESARO (Adjoint au maire), Mme Simone PORTOGHESE (Adjointe au maire), M. Edmond SOLARI (Adjoint au maire), Mme Joëlle BURESI (Adjointe au maire), M. Marc CAMPANA (Adjoint au maire), Mme Christine PACINI (Adjointe au maire), M. Patrick SCIURCA (Adjoint au maire), Mme Marie-Andrée MENCARONI (Adjointe au maire), M. Marc BUFFART (Adjoint au Maire), M. Jean-Arnold CAPITTA (Conseiller municipal), Mme Françoise PERFETTI (Conseillère municipale), M. François MARY (Conseiller municipal), M. Claude SEBASTI (Conseiller municipal), Mme Philomène SCIALDONE (Conseillère municipale), M. Thierry AGNELLO (Conseiller municipal), Mme Patricia SMARAGDACHI (Conseillère municipale), Mme Marie-Christine SEIGNEAU (Conseillère municipale), Mme Martine LOFORTE (Conseillère municipale), Mme Marie-Line DRAY-FENOUIL (Conseillère municipale), M. Florian BRUNEL (Conseiller municipal), Mme Jacqueline THENOUX (Conseillère municipale), M. Lionel JEAN (Conseiller Municipal), Mme Christel WEYAND (Conseillère Municipale), M. Elso DIAS (Conseiller Municipal)

NOMS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

Mme Marie-Ange ARNAUD (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Edmond SOLARI, Mme Marion RIETHER (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Mario MARTINET, M. Loïc ALBALADEJO (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Simone PORTOGHESE, Mme Louisa BRAHMI (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Jean-Pierre CESARO, M. Gérard AMPRIMO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Elso DIAS, Mme Catherine BOUCARD (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Jacqueline THENOUX

NOMS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS :

M. Fabien GIRANDOLA (Conseiller Municipal), M. Antoine BAUDINO (Conseiller Municipal),

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Françoise PERFETTI



Le procès-verbal de la séance du Mercredi 26 mai 2021 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, Mr Elso DIAS ne participe pas à ce vote.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée, qui l'y autorise, la possibilité d'adjoindre une question complémentaire à l'ordre du jour du présent conseil municipal relative au recrutement d'un conseiller numérique.

ADMINISTRATION GENERALE

1 - Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à la démission d'un conseiller municipal

Rapporteur : Monsieur, MARTINET Mario

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par courrier en date du 29 juin 2021, Madame Céline PILLITIERI lui a fait part de sa démission de ses fonctions de conseillère municipale de la commune.

Monsieur le Maire en date du 1^{er} juillet 2021 a informé Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône de la démission de Madame Céline PILLITIERI.

Aux termes de l'article L.270 du Code électoral, le poste de conseiller municipal devenu vacant doit être pourvu par le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste dont le siège devient vacant. Par conséquent, Monsieur Elso DIAS candidat suivant de la liste « Berre Notre Passion » est désigné pour remplacer Madame Céline PILLITIERI au Conseil municipal.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte :

- De la démission de Madame Céline PILLITIERI.
- De l'installation de Monsieur Elso DIAS en qualité de conseiller municipal.
- De la modification du tableau du conseil municipal.

Votes de l'Assemblée :

Le Conseil Municipal prend acte de :

- De la démission de Madame Céline PILLITIERI.
- De l'installation de Monsieur Elso DIAS en qualité de conseiller municipal.
- De la modification du tableau du conseil municipal.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Elso DIAS.



2 - Dépôt de plainte avec constitution de partie civile

Rapporteur : Monsieur, MARTINET Mario

La Commune de BERRE L'ETANG, à travers son Maire et ses élus délégués, est visée par des propos diffamatoires tenus par les élus d'opposition, à savoir :

Madame Jacqueline THENOUX - Madame Cathy BOUCARD - Monsieur Gérard AMPRIMO - Monsieur Lionel JEAN - Madame Céline PILLITIERI - Monsieur Fabien GIRANDOLA - Madame Christel WEYAND

Les propos dénoncés sont présents dans un tract qu'ils ont adressé sous pli cacheté aux agents municipaux, dont le titre est « Berre notre passion » dans lequel, outre le ton particulièrement nauséabond, sont tenus à l'encontre de Monsieur Mario MARTINET, Maire de Berre l'Etang et de ses élus délégués des propos totalement diffamatoires :

« Les menaces et les pressions sur vos carrières et vos postes avaient déjà commencé depuis 2019. Tout cela ne fait que s'accroître depuis 2020.

Certains élus de la Nouvelle Majorité se comportent en « chef de service » en lieu et place de votre propre hiérarchie et ce avec la bénédiction de Monsieur MARTINET et de certains adjoints ou autres élus.

C'est ainsi que se multiplient les pressions, les menaces, les mutations arbitraires qui ne sont que des mutations disciplinaires et revanchardes, certains osant même dire (à faire dire par Monsieur MARTINET qui répugne à le faire lui-même car on connaît son « courage ! ») que vous avez « mal voté », ou que vous êtes des « fainéants », quand ils ne s'attaquent pas à vos salaires.

Nous savons que certains d'entre vous sont « fliqués », que vos correspondances téléphoniques sont « surveillées », que tout ce qu'il peut vous arriver de dire par inadvertance est « répété » en un mot tout ce que la France a pu connaître d'atroce dans les heures sombres de son histoire.

Les diffamations et les mensonges sont devenus « monnaie courante » depuis 2 ans y compris contre les candidats de la liste « Berre notre passion.

HALTE !! STOP !! STOP !! Aux harcèlements de nos fonctionnaires qui n'ont que faire de la politique politicienne » ;

Incontestablement, ces propos comportent des allégations et imputations non seulement mensongères et outrageantes, qui visent à porter atteinte à l'honneur et à la considération de la Commune en sa qualité de corps constitué, que ce soit par le biais d'attaques directes, ou d'attaques dirigées à l'encontre de son représentant légal.

De surcroît ces imputations portent manifestement atteinte à l'honneur et à la considération de Monsieur Mario MARTINET, Maire de Berre l'Etang, et des élus délégués, les termes de « harcèlement » et de « pressions », notamment, visant à ternir leur image d'élus.

Enfin, la diffamation doit être qualifiée de publique dans la mesure où le tract comportant les propos diffamatoires a été largement diffusé à l'ensemble du personnel communal.

Les faits sont, à ce titre, constitutifs du délit de diffamation publique, faits prévus par l'alinéa 1er de l'article 29 de la loi du 29 juillet 1881, et réprimés par l'article 32 alinéas 1 et 4 de la même loi.

Les auteurs dudit tract se sont manifestement procuré le fichier des adresses personnelles des agents municipaux en totale infraction au Règlement Général sur la Protection des Données personnelles.

Les faits sont, à ce titre, constitutifs d'une atteinte aux droits de la personne résultant de l'usage frauduleux d'un fichier des agents municipaux comportant des données personnelles (noms, adresses...) dont la destination n'est à l'évidence pas de colporter auprès du personnel communal des propos diffamatoires ; infraction réprimée par les articles 226-18 et 226-21 du Code pénal.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal de requérir l'engagement par le Maire de Berre l'Etang, au nom et pour le compte de la Commune de Berre l'Etang, d'une plainte avec constitution de partie civile contre, Madame Jacqueline THENOUX - Madame Cathy BOUCARD - Monsieur Gérard AMPRIMO - Monsieur Lionel JEAN - Madame Céline PILLITIERI - Monsieur Fabien GIRANDOLA - Madame Christel WEYAND :

- Pour les propos tenus dans un tract adressé aux agents municipaux constitutifs du délit de diffamation publique à l'égard d'un corps constitué, en l'espèce la commune de Berre l'Etang, et de son représentant, le Maire, tel qu'il est défini par l'article 29 alinéa 1^{er} de la loi du 29 juillet 1881.
- Pour l'usage frauduleux d'un fichier comportant les données personnelles des agents municipaux, infraction réprimée par les articles 226-18 et 226-21 du Code pénal.

Cette plainte avec constitution de partie civile sera déposée devant Monsieur le Doyen des Juges d'instruction près le Tribunal de Grande Instance d'Aix en Provence.

Avant le vote de l'Assemblée, Monsieur Lionel Jean demande la parole à Monsieur le Maire et, après s'être excusé devant l'Assemblée, présente sa démission du conseil municipal et quitte la salle.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire « BERRE AVENIR »	(25 élus) :	POUR
Groupes d'Opposition :		
« BERRE NOTRE PASSION »	(5 élus)	POUR



6 - Dénomination du parking situé sur la rue du 19 mars 1962, à côté du stade de l'Arc et à proximité de l'école Emile Zola

Rapporteur : Madame, BURESI Joëlle

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'afin d'honorer la mémoire de Monsieur Michel ROBERT, ancien professeur des écoles et directeur d'établissements scolaires sur la Ville de Berre l'Etang, une réflexion a été engagée en vue de dénommer un espace public.

Un parking non dénommé, existe à côté du stade de l'Arc et à proximité de l'école Emile Zola, en face de l'entrée du lotissement l'Oliveraie où la famille ROBERT possède une maison.

Compte-tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal :

- De dénommer cet espace « Parking Michel ROBERT »,
- De le classer dans le domaine public communal,
- De l'autoriser à effectuer toutes les formalités et démarches afférentes.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire « BERRE AVENIR »	(25 élus) :	POUR
Groupes d'Opposition :		
« BERRE NOTRE PASSION »	(5 élus)	POUR



ADMINISTRATION GENERALE

7 - Candidature de la Commune de Berre l'Etang à l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » - Préparation du dossier de candidature étape 2

Rapporteur : Madame, SEIGNEAU Marie-Christine

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n° 001608 du 28 mars 2019, la commune s'est portée candidate à la mise en œuvre de l'expérimentation nationale « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée ».

Par cette délibération, la commune s'est engagée à favoriser la mise en œuvre de l'expérimentation, notamment en accompagnant l'activité de l'entreprise locale à but d'emploi qui sera créée et sera conventionnée par le Fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée.

Afin d'accompagner la commune dans la préparation de sa candidature, le conseil municipal a autorisé, par délibération n° 001802 du 08 octobre 2020, la signature d'une convention avec le groupement d'économie solidaire GDID.

Au regard de l'avancée de l'étude de faisabilité et après que les membres de l'équipe projet mise en place aient suivi la formation prévue dans le cadre de l'expérimentation, il convient de poursuivre celle-ci et de passer à l'étape 2.

L'étape 2 qui prendra fin en décembre 2021, comprend les grands axes suivants :

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire « BERRE AVENIR »	(25 élus) :	POUR
Groupes d'Opposition :		
« BERRE NOTRE PASSION »	(5 élus)	POUR



SERVICES A LA POPULATION

9 - Cession à titre onéreux de monuments funéraires

Rapporteur : Monsieur, SCIURCA Patrick

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis 2017, la municipalité a souhaité revaloriser les monuments funéraires en bon état, repris aux termes de non-renouvellements de concessions temporaires, afin d'éviter de devoir les éliminer.

Ainsi, lorsque ces concessions funéraires ne sont pas renouvelées dans un délai de 2 ans après leur expiration, la ville de Berre l'Etang peut disposer à sa convenance des monuments et articles funéraires, dans le respect de la réglementation en vigueur. La commune a pour ce faire une totale liberté pour détruire, utiliser ou vendre ces éléments, car ils appartiennent au domaine privé de la commune (circulaire ministérielle n°93-28 du 28 Janvier 1993).

La commune souhaitant ainsi s'inscrire dans une politique de développement durable, envisage de proposer, à un prix modique, des monuments (*pierres tombales, stèles, en granit ou marbre*), ayant fait l'objet de reprises de concessions non renouvelées. Seuls les frais de transport et de pose resteront à la charge de l'acquéreur.

Ces articles seront proposés prioritairement à des concessionnaires possédant des sépultures dans les cimetières communaux, dans le but de mettre en valeur leur sépulture (*sous réserve des disponibilités du service des cimetières*).

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le tarif du monument funéraire à : 1 €.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire « BERRE AVENIR »	(25 élus) :	POUR
Groupes d'Opposition :		
« BERRE NOTRE PASSION »	(5 élus)	POUR



ANIMATION DE LA VIE LOCALE

10 - Cession gratuite de matériel nautique à l'Association Club Nautique Berrois - Monsieur Cador Barthélémy, Président.

Rapporteur : Monsieur, CESARO Jean-Pierre

Dans le cadre du renouvellement du matériel de la base nautique de Berre l'Etang, la ville décide de céder gratuitement quatre catamarans *new catégorie 12 Racing* dont 2 catamarans sont référencés au numéro d'inventaire 2004-10619 et 2 catamarans non référencés.

NOMBRE	DESCRIPTION	IDENTIFICATION COQUE	ETAT	VALEUR NETTE COMPTABLE	ANNEE D'ACHAT
4	Catamarans New - Catégorie 12 Racing	Non précisé(e) ^o matériel école de voile	HS	0 €	2004

Il s'agit d'embarcations légères non immatriculées n'étant plus adaptées à une pratique en école de voile.

A ce jour la commune a amorti la valeur d'achat de ce matériel et propose de les céder à l'association Club Nautique Berrois. Ils seront sortis de l'inventaire communal ci-dessus indiqué.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de céder ces 4 embarcations à l'association Club Nautique Berrois.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire « BERRE AVENIR » (25 élus) : POUR

Groupes d'Opposition :
« BERRE NOTRE PASSION » (5 élus) POUR



RESSOURCES

11 - Subvention exceptionnelle à l'association RAID : Réseau d'actions d'initiatives démocratiques et citoyennes

Rapporteur : Monsieur, CESARO Jean-Pierre

La réhabilitation de l'étang de Berre étant l'affaire de tous, la commune souhaite accorder à l'association RAID une subvention de 450 € dans le cadre des événements de promotion de l'étang qu'elle organise. Cette association qui s'engage pour la sauvegarde de l'étang de Berre, organise chaque année un Tour de l'étang Duathlon à vélo (50 km) et en marche nordique (50km). Cette subvention est une participation qui permettra à l'association d'acquérir le matériel nécessaire à cet événement et d'en faire la promotion.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention d'un montant de 450,00 € à l'association R.A.I.D.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire « BERRE AVENIR » (25 élus) : POUR

Groupes d'Opposition :
« BERRE NOTRE PASSION » (5 élus) POUR



ANIMATION DE LA VIE LOCALE

12 - Dispositif pour le prêt de matériel aux particuliers et aux associations.

Rapporteur : Monsieur, MARTINET Mario

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commune souhaite étendre aux particuliers le prêt de matériel (tables, chaises, bancs) d'ores et déjà mis en place pour les associations et autres partenaires de la ville de Berre l'Étang.

- conception de la programmation d'une saison culturelle de spectacle vivant ;
- conditions d'accueil des artistes et des spectacles programmés ;
- diversification des relations avec les publics ;
- concertation et mise en réseau des acteurs locaux.

L'aide et la participation du département sera sur la base du prix de vente du spectacle conventionné et de l'opération d'accompagnement (s'il y a lieu), tel qu'il est arrêté dans le catalogue « Provence en Scène » à hauteur de 50 % pour les communes de 6000 à moins de 20 000 habitants.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire « BERRE AVENIR » (25 élus): **POUR**

Groupes d'Opposition :
« BERRE NOTRE PASSION » (5 élus) POUR



RESSOURCES HUMAINES

14 - Recrutement d'un conseiller numérique

Rapporteur : Monsieur, SCIURCA Patrick

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du volet «Inclusion Numérique» du plan de relance, l'État a lancé le dispositif «Conseiller Numérique France Services» qui subventionne le recrutement de 4000 Conseillers numériques sur le territoire pour aider les Français à utiliser les outils numériques.

Ces conseillers sont recrutés par des collectivités territoriales ou des acteurs privés qui bénéficient d'une subvention et du financement d'une formation par l'Etat.

La Commune a souhaité s'inscrire dans ce dispositif pour renforcer sa stratégie d'inclusion numérique et a formulé une manifestation d'intérêt en février dernier auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires qui a accordé une suite positive le 2 juillet 2021.

L'octroi de la subvention de l'Etat est conditionné à la réalisation d'un recrutement rapide sinon l'éligibilité de la collectivité pourrait être suspendue.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la création d'un poste dans le cadre du Dispositif Conseiller Numérique France Services pour une durée de 2 ans minimum, subventionné à hauteur de 50 000 € par l'Etat.

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique C et la rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade.

L'agent assurera ses fonctions à temps complet et aura pour mission d'accompagner les usagers :

- Dans l'utilisation quotidienne du numérique : travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne.
- De développer les usages citoyens et critiques : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants.
- D'aider à la réalisation de démarches administratives en ligne seuls.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser :

- A procéder au recrutement non permanent d'un conseiller numérique France Services à temps complet, au sein du Pôle Modernisation de l'Action publique et transition numérique, afin de mener à bien ce projet.
- A signer avec l'Etat, par l'intermédiaire de la Caisse des Dépôts et Consignations, la convention définissant les modalités financières du soutien de l'Etat.

- A inscrire au Budget les crédits correspondants.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire « BERRE AVENIR »	(25 élus) :	POUR
Groupes d'Opposition :		
« BERRE NOTRE PASSION »	(5 élus)	POUR



15 - Adoption du nouvel organigramme des services municipaux

Rapporteur : Monsieur, SCIURCA Patrick

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la nouvelle équipe municipale souhaite poursuivre le développement d'un service public de qualité, axé sur une relation directe et quotidienne avec les habitants de Berre l'Etang.

Afin d'être en cohérence avec les nouvelles orientations municipales et les attentes de la population, une démarche a été lancée dans le but d'adapter l'organisation fonctionnelle des services municipaux.

Elle vise également à développer la solidarité au sein des services et à renforcer la collaboration entre les élus, les cadres et les agents, tout en donnant du sens aux actions conduites.

Le nouveau projet d'organigramme, annexé au présent rapport, a été examiné par le Comité Technique le 17 mars 2021. Il s'articule principalement autour de trois pôles ressources et de cinq pôles opérationnels, tous rattachés au Coordonnateur Général des Services.

Les directeurs et responsables de services seront conduits à rédiger un projet de service et un compte rendu d'activité annuel sera établi afin de mettre en valeur l'ampleur des missions de service public effectuées par les agents.

Il est précisé que ce nouvel organigramme sera susceptible d'être révisé par le conseil municipal en fonction des propositions qui pourront être faites par l'administration, et après un nouvel avis du Comité Technique.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le nouvel organigramme des services municipaux.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire « BERRE AVENIR »	(25 élus) :	POUR
Groupes d'Opposition :		
« BERRE NOTRE PASSION »	(5 élus)	POUR



16 - Mise en place des 1607 heures

Rapporteur : Monsieur, SCIURCA Patrick

Monsieur le Maire rappelle que les règles relatives au temps de travail dans la fonction publique territoriale sont précisées par le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique d'Etat, rendu applicable aux agents territoriaux par l'article 1er du décret n°2001-623 du 12 juillet 2001.

Numéro de la décision	Objet de la décision
3547	Contrat à passer pour l'animation du Marché de Provence les 12 et 13 juin 2021 – Annulé cause Covid
3548	Résiliation Marché selon la procédure adaptée passée avec la société LUDOPARC
3549	Marché à passer avec la société OGF pour des opérations de reprises administratives funéraires
3550	Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'extension des horaires de la médiathèque Edmonde Charles Roux Defferre.
3551	Avenant n° 2 à passer avec le CENTRE PHOCEEN DU SPECTACLE PRODUCTIONS - Report du Salon BERRE VINTAGE les 25 & 26 septembre 2021
3552	Avenant n°1 au contrat de cession du droit de représentation des spectacles pour le Festival "Les Nuits de Berre" les 8, 9 et 10 juillet 2021 - Accompagnement de son équipe de roads professionnels (34 personnes).
3553	Avenant 2 au contrat de cession de MARC MONDON PRODUCTIONS SARL pour l'organisation du festival "Les Nuits de Berre" - Mise à disposition du matériel technique
3554	Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle avec FamEvents - FRANCK ARIASI MUSIQUE EVENEMENTS - Spectacle "Le Meilleur des Années 80" par le groupe SPACE INVADERS prévu le jeudi 15 juillet 2021.
3555	Convention à passer avec la Fédération Française de voile pour déterminer les conditions d'affiliation de l'école de voile municipale de Berre l'Etang à la Fédération Française de Voile
3557	Contrat de cession à passer avec FamEvents - FRANCK ARIASI MUSIQUE EVENEMENTS pour un spectacle vivant "Tribute Michel berger Story" dans le cadre de la soirée "Entre Nous" du Vendredi 29 octobre 2021
3558	Convention simplifiée de formation professionnelle continue à passer avec ADIL13 pour une formation intitulée "2021 la lutte contre l'habitat indigne"
3559	Avenant de modification de prestations - Mise à jour et contrat de maintenance du logiciel Concerto vers Concerto Opus et acquisition du portail espace citoyen premium démarches familles – 182400N
3560	Accord cadre mono attributaire de services de télécommunications pour la ville de Berre l'Etang - Lot 1 : Téléphonie fixe - 1722L01 - Lot 2 : Téléphonie mobile - 1722L02 - Avenant de prolongation de délais
3561	Avenant pour ajout de prix au bordereau de prix unitaires - Fourniture de vêtements et chaussures de travail pour la ville de Berre l'Etang – « Lot 4: « Chaussures de travail du personnel du service restauration-entretien, de la crèche et les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM)» - 210104
3562	Convention à passer avec le service départemental d'incendie et de secours des Bouches du Rhône - Surveillance des baignades et des activités nautiques 2021.

3563	Contrat de prestation et exposition "Pop Up" à passer avec l'Atelier Venture pour des ateliers en juin 2021
3564	Contrat de prestation "Portraits dessinés de berrois" - Intervention de l'artiste Lisa LUGRIN pour la réalisation de 10 portraits - Juin 2021
3565	Avenant n°3 au contrat de cession passé avec MARC MONDON PRODUCTIONS SARL concernant l'aménagement des loges pour le festival des "Nuits de Berre".
3566	Convention à passer avec l'association ARTEMIS sécurité routière - mise en oeuvre et fonctionnement d'une piste mobile d'éducation routière lors d'une manifestation
3567	Contrat de prestation à passer avec l'Association LA MUSIQUE DE LEONIE - Projet artistique dans le cadre de l'opération "Itinéraire musical" en partenariat avec le Forum des Jeunes et de la Culture
3568	Contrat de prestation à passer avec Monsieur Christian LAPACCIANA pour une animation mobile de rue avec matériel dans le cadre de l'Opération "Berre à Vélo", le dimanche 30 mai 2021 de 8h à 18h.
3569	Convention de partenariat à passer avec Provence Tourisme dans le cadre de l'évènement "Food Truck sauve ton resto - Acte II"
3570	Avenant n°1 de modification de prestations - maintenance des équipements de projection du cinéma municipal "Ciné 89"
3571	Avenant 1 d'ajout de prix au bordereau de prix unitaires du marché de produits d'entretien lots 1 et 2 Fournitures de produits et matériels d'entretien et d'articles de droguerie
3572	Avenant n°1 pour modification de prestations du contrat de maintenance du logiciel Concerto et acquisition du portail espace citoyen
3573	Convention de prêt à passer avec la Ville de Martigues pour la mise à disposition d'une lanterne magique inscrit sur le projet "Sensibilisation au cinéma et son histoire".
3574	Convention de mise à disposition d'un local communal à titre gracieux pour boutique éphémère.
3575	Avenant n°1 au marché subséquent 2021 à passer avec MONDIAL JUNIOR pour l'organisation des séjours et colonies de vacances -182900A
3576	Convention de Formation professionnelle à passer avec ULYS SOFT pour une formation sur le logiciel DOTELEC
3577	Convention de mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours avec l'Union Pompiers 13 lors de la manifestation Les Nuits de Berre, du 8 au 10 juillet 2021.
3578	Clôture des régies d'avances et de recettes - Fin de fonction des régisseurs de recettes et d'avances
3579	Modification de la régie de recettes du Guichet Unique
3580	Contrat de cession des droits de représentation d'un spectacle à passer avec INTERNATIONAL CONTACT MUSIC pour le spectacle "I DOLLS DISCO 80 EN LIVE" en date du 16 juillet 2021 sur le parvis de la mairie
3581	Contrat de cession de rencontres d'artiste et atelier à passer avec Monsieur Jérôme ALQUIÉ sous la forme d'un atelier de bande dessinée.

3582	Marché selon la procédure adaptée à passer avec la société BGMA-PYRO - Mise en oeuvre de deux spectacles pyrotechniques musicaux et cinq feux d'artifices non musicaux tirés simultanément - Lot n° 1 : Spectacles musical du mercredi 14 juillet 2021
3583	Marché selon la procédure adaptée à passer avec la société BGMA-PYRO - Mise en oeuvre de deux spectacles pyrotechniques musicaux et cinq feux d'artifices non musicaux tirés simultanément - Lot n° 2 : Spectacle musical du lundi 16 août 2021
3584	Marché selon la procédure adaptée à passer avec la société BGMA-PYRO - Mise en oeuvre de deux spectacles pyrotechniques musicaux et cinq feux d'artifices non musicaux tirés simultanément - Lot n° 3 : Spectacle non musical du 24 ou 31 décembre 2021
3585	Marché selon la procédure adaptée à passer avec la société BGMA-PYRO - Mise en oeuvre de deux spectacles pyrotechniques musicaux et cinq feux d'artifices non musicaux tirés simultanément - Lot n° 4 : Location de barges pour les deux spectacles musicaux 2021
3586	Marché selon la procédure adaptée à passer avec la société ACTES - Mise en oeuvre de deux spectacles pyrotechniques musicaux et cinq feux d'artifices non musicaux tirés simultanément - Lot n° 5 : Prestations son et lumière pour les deux spectacles musicaux 2021
3587	Avenant à passer avec le Centre Hospitalier Montperrin - intervention d'un psychologue au sein du Centre Multi-Accueil La Baleine Bleue
3588	Avenant N°1 pour ajout de prix au BPU à passer avec « La Quincaillerie Aixoise » pour la fourniture de vêtements de travail pour la commune de Berre l'Etang - Lot n° 1 : Vêtements de travail pour le personnel des services techniques - 210101
3589	Contrat de prestation - Rencontre avec l'auteur Jean-Paul DELFINO au Ciné 89 en date du 12 juin 2021 à partir de 10h00.

Votes de l'Assemblée :

Le Conseil Municipal prend acte.



La Séance est levée à 18 heures.



Le Maire,

Mario MARTINET



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Mario MARTINET, Maire de Berre l’Etang, certifie avoir fait procéder, ce jour à l’affichage en Mairie Centrale, Place de l’Hôtel de Ville, du Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal du mercredi 07 juillet 2021, conformément aux dispositions des articles L 2121-25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Berre l’Etang le 08 juillet 2021

Le Maire,
Mario MARTINET

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE BERRE L'ETANG' with a central coat of arms and the text '(B.-du-RH.)' at the bottom. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.